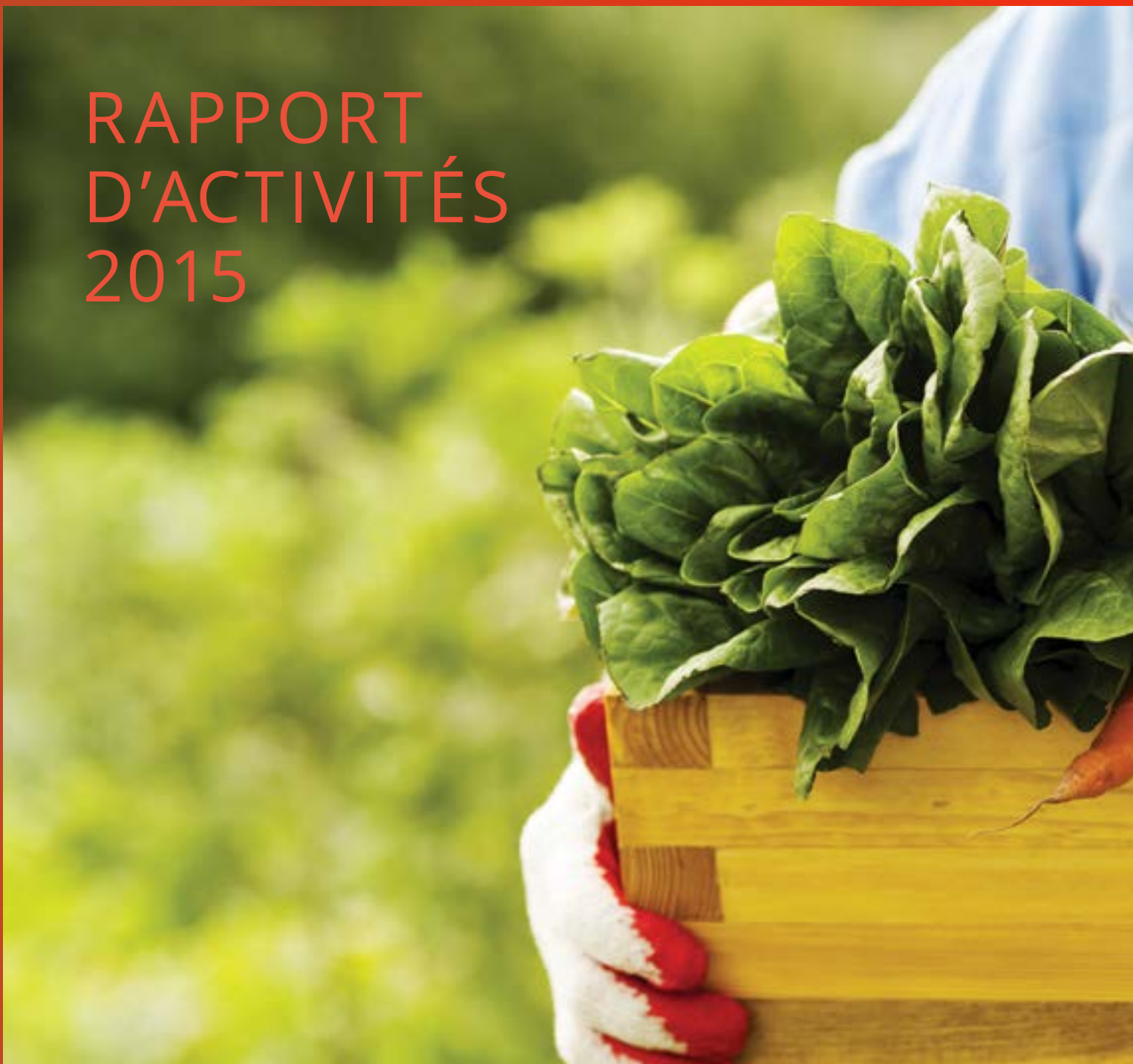


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



LES CHANGEMENTS D'EMPLOYEUR : un bilan heureux

Cet épineux dossier, mené en étroite collaboration avec ses partenaires, a propulsé une fois de plus FERME sur la scène médiatique. Bien qu'une crise majeure ait été provoquée, et que la récolte entre autres des pomiculteurs ait été sérieusement compromise, le dossier, d'abord condamné à un cul-de-sac, a tout de même connu une fin heureuse.

Ainsi, au début de septembre, les pomiculteurs ont pu pousser un soupir de soulagement voyant arriver leurs travailleurs tant attendus. Le gouvernement fédéral a traité de manière prioritaire les dossiers de prorogation de permis de travail. La mise sur pied d'une voie accélérée a rendu possible l'émission rapide de plus d'une centaine de permis de travail. Une prudence reste de mise, sachant qu'aucun changement à caractère permanent n'a encore été adopté par les autorités gouvernementales en ce qui a trait au traitement des doubles permis de travail.



Une volonté constante de collaborer

Le 23 avril, l'APMQ (Association des producteurs maraîchers du Québec) et FERME publiaient un communiqué de presse conjoint au sujet de la mise en œuvre de la réforme du PTET venant ainsi en appui au gouvernement provincial qui demandait à son homologue fédéral de surseoir à la mise en œuvre de la réforme prévue le 30 avril. On se souviendra que cette réforme, annoncée en juin 2014 et déjà en vigueur partout ailleurs au Canada, devait entraîner des conséquences sérieuses à l'endroit des entreprises du secteur non agricole, dont celles de la transformation alimentaire.

Résultat ? La réforme est maintenant en vigueur au Québec dans toute sa portée si bien que depuis le 30 avril 2015, les entreprises non agricoles qui ont recours à des TET doivent se conformer à la limite du nombre de TET gagnant un salaire moins élevé (soit < de 20\$/heure) qu'un employeur peut embaucher. Cette limite, de 20 % depuis le 1^{er} juillet 2015, sera maintenant fixée à 10 % à partir du 1^{er} juillet 2016. L'application de cette limite n'a eu d'autres effets que l'imposition d'un quota.

Néanmoins, dans la foulée de ces modifications, les entreprises spécialisées dans l'attrapage et le transport de volailles ont vu leur statut modifié. Elles bénéficient désormais d'un statut hybride, à mi-chemin des secteurs agricole et non agricole, ce qui leur permet d'être exemptées des frais de traitement de 1000 \$ par poste exigés par Service Canada lors du dépôt d'une EIMT (étude d'impact sur le marché du travail).



Mot du président

Le vaste dossier des travailleurs étrangers a connu, cette année, très peu de développements significatifs, ce qui nous laisse encore contraints de poursuivre nos représentations visant l'adoption de changements constructifs et cohérents. Les sujets identifiés prioritaires en 2015 le seront encore dans les mois à venir, dont ceux de la limite des 4 ans, du quota imposé à la transformation alimentaire et de la simplification procédurale.

Nous poursuivrons nos revendications auprès des gouvernements afin de les convaincre de leur bien-fondé. Pour ce faire, nous compterons sur l'implication de plusieurs partenaires avec qui nous avons l'habitude de collaborer étroitement. L'union ne fait-elle pas la force ?

Nous accorderons une attention particulière à la question de l'allègement procédural et ne manquerons pas de proposer des modifications précises et ciblées aux autorités. L'heure est venue de réviser les irritants de manière à assurer une meilleure cohérence entre les modes opérationnels et la reconnaissance explicite de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole primaire. Des mesures d'aménagement s'imposent, quoique dans le respect intégral des exigences de la sécurité nationale et des droits fondamentaux des travailleurs étrangers temporaires.

Fort d'un conseil d'administration avisé et d'une permanence solide, FERME poursuivra son rôle de représentant de ses membres, tout en leur fournissant un service à la hauteur des plus hauts standards de qualité. La création d'une équipe consacrée au service à la clientèle et la mise en ligne d'un portail personnalisé et accessible ne sont là que quelques exemples des améliorations réalisées cette année.

En 2015, 98 % des travailleurs auront été rappelés par leur employeur. Il s'agira là de la pierre angulaire de nos futures représentations. Cette récurrence suggère la mise en place de solutions singulières. Il faut que les autorités en prennent conscience. À ce chapitre, nos membres peuvent compter sur nous.

Martin Gibouleau

Un reportage touchant et percutant



Réalisé en 2015 grâce à la participation dévouée d'un membre de FERME, Mario Rondeau, ce magnifique reportage jette un éclairage humain à la venue des travailleurs étrangers dans les entreprises du Québec.

Présenté dans le cadre de l'émission Format familial diffusé sur les ondes de Télé-Québec, le contenu

des images est vibrant d'émotions. Vous entendrez témoigner un travailleur de son expérience de travail au Québec et constaterez à quel point il est reconnaissant envers son employeur.

<http://formatfamilial.telequebec.tv/emissions/22/vivre-eloigne-de-sa-famille/476/vivre-eloigne-de-sa-famille-sept-mois-par-annee>



En vrac...

- **L'entente entre FERME et le groupe COWAN concernant l'assurance collective des travailleurs autres que ceux du PTAS (Mexique et Antilles) a été renouvelée.** Le taux actuel de 0,79 \$ par jour est maintenu intégralement jusqu'au 31 décembre 2017.
- **Belle révélation lors des assemblées d'information tenues en novembre : c'est chez les employeurs du secteur agricole primaire que l'on retrouve les taux de conformité à la Loi sur les normes du travail parmi les plus élevés ! Une preuve tangible que les efforts constants de prévention portent leurs fruits !**
- **Un délai nécessaire de 6 mois ?** FERME a abondamment prévenu les employeurs qu'il fallait prévoir un délai de six mois entre le début des démarches et l'arrivée des travailleurs. L'initiative de la Grande Relance, basée sur les statistiques recueillies lors de la saison précédente, a permis l'atteinte de cet objectif. Ce délai de 6 mois : là pour rester ?
- **FERME/Voyages s'est doté d'un nouveau site internet** visant à faire la promotion de ses services auprès des employeurs agricoles. La planification des déplacements d'affaires, la détermination d'un itinéraire détaillé de voyage, l'élaboration d'un calendrier d'activités, la réservation d'hébergement et de transport terrestre auxiliaire ne sont là que quelques-uns des services offerts. Visitez le site www.fermevoyages.com

Remaniement à la permanence

Une réorganisation importante s'est soldée par la mise sur pied du nouveau service à la clientèle. Le souci du client a toujours existé chez FERME. À chaque jour, les multiples interventions de notre équipe visant à apporter des solutions novatrices dans des dossiers de toute nature le démontrent. Toutefois, la croissance de notre organisation a fait en sorte que les besoins de nos membres ont considérablement augmenté et évolué, d'où la création de ce service additionnel, cela dans un seul but : continuer à bien servir notre clientèle.

Nouveaux visages

Des collègues d'expérience se sont joints à notre équipe au cours de l'année, contribuant ainsi à enrichir la permanence de leur présence. Chez FERME/Voyages, Carlos Chandia a pris les rênes de la direction de l'agence, tandis que Valentyna Palnychenko, conseillère en voyages, et Chantal Angers, agente de liaison, ont complété l'équipe.

Du côté de FERME, Alexander Vaudreuil s'est intégré au département de la facturation et de la comptabilité. Lyne Rhéaume a été embauchée à titre de préposée à l'information, un visage concret du nouveau service à la clientèle.

Retraite bien méritée

En décembre, Françoise Guérin, notre doyenne, a choisi d'accrocher ses patins et de prendre sa retraite. Françoise a consacré plus de 13 ans au service de FERME, occupant tour à tour plusieurs fonctions au sein de notre organisation. Françoise a également fourni une aide immense lors du virage technologique amorcé dans les années 2000. Mille mercis à Françoise !



Conseil d'administration

À l'issue de l'assemblée générale des membres du 16 mars 2015, deux administratrices ont été élues au conseil d'administration, comblant ainsi les sièges laissés vacants à la suite des départs de Nunzio Notaro et de Diane Guinois, tous deux représentants de l'Association des jardiniers maraîchers du Québec.

- Élu pour un mandat de deux ans, Chantal Teasdale, directrice des ressources humaines, Veg Pro International Inc.
- Élu pour un mandat de trois ans, Sylvie Gagnon, propriétaire, Ferme François Gosselin, Inc.

PORTRAIT STATISTIQUE

Nouveaux membres en 2015

- Une croissance de 8 % au chapitre des nouvelles adhésions
- 92 % opèrent des entreprises qui sont issues du secteur de l'agriculture primaire, et les autres proviennent du secteur non agricole
- 33 % sont des producteurs maraîchers (fruits ou légumes), 28 % sont des producteurs laitiers et 7 % sont des pépiniéristes

Secteurs agricoles très présents

- En 2015, 63 % des membres sont des producteurs maraîchers
- 15 % sont issus des productions animalières
- 10 % sont des producteurs laitiers
- 9 % sont des producteurs en serres

Dans les secteurs non agricoles, les sous-secteurs dominants sont ceux de l'aménagement paysager et de la transformation alimentaire.

Postes comblés

En 2015, 10 305 postes ont été comblés pour un total de près de 1000 demandes traitées.

- Provenance des travailleurs : 52 % des postes ont été comblés par des travailleurs mexicains, 45 % par des travailleurs du Guatemala, et, dans une mesure moindre, soit 3 %, par des travailleurs des Antilles, du Honduras et du Nicaragua.

